

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE en visioconférence
du mardi 3 novembre 2020- 18h00 à 20h30

Participants :

Equipe enseignante :

Mme Temim, directrice

Mesdames Mouchnino, Fanjat, Lansiard, Messieurs Argentin, Allard, Verdenal, Mauquet

Parents d'élèves élus :

Mesdames Deheuvets, Vuillemin, Schuhler, Bellony, Fabien-Desforges.

Mairie :

Madame Brunello, Adjointe au Scolaire, Enfance et Jeunesse, Monsieur Ménard adjoint aux services techniques.

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne Madame Bellony est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique

8 enseignants sur l'école, 1 enseignante remplaçante rattachée administrativement à l'école, 1 accompagnante d'élèves en situation de handicap en attente de recrutement.

Nombre d'élèves : 125 (dont 11 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école + 1 élève en attente d'affectation).

26 CP / 20 CE1 / 28 CE2 / 16 CM1 / 35 CM2

Répartitions dans les classes :

Madame Fanjat : 26 CP

Madame Mouchnino et Monsieur Argentin : 20 CE1 dont 1 inclusion / 5 CE2

Messieurs Verdenal et Mauquet : 23 CE2

Monsieur Allard : 16 CM1 dont 3 inclusion / 9 CM2

Madame Temim et Monsieur Argentin : 26 CM2 dont 7 inclusions

Madame Lansiard et Monsieur Argentin : ULIS-école (11 élèves + un élève en attente)

Madame Terran : Titulaire remplaçante

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

une AESHco est en attente de recrutement afin d'assurer une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école.

Intervenants

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis accompagné d'un nouveau stagiaire.

Intervenante musique :

Madame Garçon, titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) intervient tous les lundis sur le thème, cette année, de l'histoire de la musique, les styles musicaux aux cours des siècles à travers le monde à partir de chants.

Madame Garçon va réserver l'espace Jean Racine un vendredi du mois de juin afin de que les enfants puissent présenter leurs chants aux familles. Elle la réservera également la veille pour une répétition générale sur place.

Piscine :

En début d'année, les nouvelles exigences sanitaires ont imposé au Sivom une organisation différente des créneaux piscine à savoir : deux classes maximum par créneau, tous les élèves participeront à l'activité natation sur un semestre.

- 1^{er} semestre : du jeudi 24 septembre 2020 au jeudi 11 février 2021

Le vendredi matin pour les CP et l'après midi pour les CM1 et CM2

- 2^{ème} semestre : du jeudi 4 mars au jeudi 24 juin 2021

Le jeudi matin pour les CE1 et CE2

Les enfants sont 35 min dans l'eau.

La Municipalité est remerciée pour sa collaboration dans cette organisation et l'aide précieuse qu'elle apporte à l'école.

Cependant, suite aux dernières mesures sanitaires, le chef de bassin nous a informé que le président du SIVOM de la région de Chevreuse et les élus ont pris la décision de fermer totalement l'établissement de bains aux scolaires pour le moment.

L'enseignement de l'allemand :

Afin d'assurer la continuité des enseignements en langues vivantes, les élèves doivent bénéficier de 18 heures annuelles d'enseignement de l'allemand et de 36 heures annuelles pour l'anglais.

Madame Fanjat habilitée en allemand, assure l'enseignement de l'allemand tous les mardis au CM2 durant 30 minutes depuis le retour des vacances d'automne.

En effet le français et les mathématiques ont été une priorité pour la première période suite au confinement de la dernière période de l'année scolaire 2019-2020.

Pour rappel, le collège de secteur pour notre école est le collège Hélène Boucher (Voisins le Bretonneux) quelques élèves en fonction de leur adresse dépendent du collège Pierre de Coubertin (Chevreuse). Ces deux établissements proposent un dispositif bilangue.

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.

Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants si nécessaire.

Nous avons demandé que les enfants du deuxième service de cantine sortent du réfectoire au plus tard à 13h15 au lieu de 13h25 afin qu'ils puissent avoir le temps de digérer, de se dépenser et/ou se relaxer avant de rentrer en classe. Nous avons constaté que les enfants jouaient beaucoup dans les toilettes pendant la pause méridienne, la directrice en a fait la remarque plusieurs fois aux animateurs.

Il est rappelé que la salle en pré-fabriquée est une salle dédiée à l'enseignement de la musique, par conséquent merci aux animateurs de ne pas y entreposer du matériel ou alors de le ranger dans l'armoire de droite en entrant.

Suite au nouveau protocole sanitaire du 26 octobre 2020 applicable au 2 novembre 2020, la directrice a fait un point sur l'organisation à mettre en place avec la responsable des animateurs dès le lundi 2 novembre. Nous nous sommes mises d'accord sur les règles à appliquer afin de limiter le brassage entre groupes d'élèves et les croisements entre élèves de groupes différents sur le temps de la pause méridienne et sur le temps de la garderie du soir.

Dès le mardi 3 novembre l'organisation s'est mise en place dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et en cohérence avec l'organisation de l'école.

Occupation des locaux :

Les salles de classe sont utilisées pour l'étude surveillée. Nous demandons aux personnels de surveiller les enfants de façon plus active. En effet, certains enfants s'amuse à écrire ou/et graver des « insultes » sur les tables.

Cependant, il n'y aura pas d'étude pendant la période de confinement comme l'a indiqué Monsieur le Maire dans sa lettre d'information aux familles du 30/10/2020.

Les salles de classes sont toutefois utilisées pour l'accueil du soir de 16h30 à 18h00.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions en respectant les gestes barrières.

Le jour de la rentrée nous avons accueilli un groupe de trois musiciennes « Anÿma », pour un voyage vocal polyphonique à travers les pays d'Europe de l'Est : la Bulgarie, la Moldavie, la Roumanie, la Grèce ou encore la Russie. Le concert a eu lieu dans la cour de récréation et a duré 40 minutes suivi d'un échange avec les artistes. La prestation d'un montant de 650,00 euros a été réglée par la coopérative

2) Protocole sanitaire en vigueur / plan Vigipirat

Protocole sanitaire

Les parents ont reçu par mail le nouveau protocole du 26 octobre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 -2 novembre, il est également disponible sur le blog de l'école :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>

Les grands changements :

En pratique, ce protocole se traduit par le renforcement de plusieurs mesures. C'est en effet l'action combinée des gestes barrières strictement respectés (port du masque, lavage de mains, etc.), de l'aération régulière des locaux et d'une limitation renforcée du brassage des élèves qui permet de réduire fortement les risques de contamination.

Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire, comme il l'était déjà au collège et au lycée.

La ventilation des locaux est renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures.

Quant aux règles en matière de brassage des élèves, elles sont également renforcées.

Enfin, dans l'hypothèse où des écoles ou établissements seraient confrontés à des fermetures partielles ou totales, le plan de continuité pédagogique mis en place s'appliquera. Il permet aux élèves de poursuivre leurs apprentissages à distance avec leurs professeurs.

Nous remercions la mairie et le service technique pour leur aide et leur réactivité pour mettre en place les nouvelles mesures relatives au protocole sanitaire du 2 novembre.

Nous rappelons que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le contexte de la crise sanitaire.

Il appartient aux responsables légaux d'informer sans tarder la directrice qu'un élève est identifié comme un contact à risque de Covid-19 ou est un cas confirmé.

En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou de fièvre chez l'élève, nous vous remercions de bien vouloir suivre la procédure suivante :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin. Il est le seul pouvant diagnostiquer et prescrire un test PCR. (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
- suivre les recommandations de l'assurance maladie.

L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Dans le cas où l'enfant présente des symptômes évocateurs de la COVID-19, il faudra remplir le jour de son retour une attestation sur l'honneur que la directrice vous fournira, certifiant que votre enfant a consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit ou présentation du test PCR négatif. A défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

Pour information, seules les autorités académiques et sanitaires sont habilitées à prendre la décision de la fermeture d'une classe ou d'un établissement.

Nous vous invitons à consulter [la page de référence relative au protocole sanitaire et aux modalités pratiques de la rentrée 2020](#) qui permet d'accéder à l'ensemble des documents mis à jour.

Plan Vigipirat

L'ensemble du territoire est placé au niveau maximal du plan Vigipirate « Alerte Attentat ».

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Un agent de la police municipale surveille l'entrée du matin des écoles maternelle et élémentaire à partir de 8h20. De ce fait, les représentants des parents d'élèves font remarquer que personne ne fait traverser les enfants. Le parking côté gymnase est fermé, difficile pour les parents de se garer le matin et l'accès à l'école devient dangereux. Madame Bellony propose de relancer le Pédibus afin de limiter le nombre de voitures et d'inciter les familles à se rendre à pied à l'école.

Madame Brunello et Monsieur Ménard reviendront vers nous avec une solution afin qu'une personne soit présente pour faire traverser les enfants à l'heure des entrées et sorties (8h20, 11h30, 13h20 et 16h30).

Madame Fabien-Desforges demande aux représentants de la mairie pourquoi la police municipale n'est pas présente sur tous les temps de sorties et entrées des enfants pour assurer la sécurité.

Madame Brunello reviendra rapidement vers nous sur ce point.

3) Les résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 9/10/2020 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 11h30.

Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 214

Nombre de votants : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 90

Taux de participation : 40,39%

(pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019)

Parents élus titulaires : 6

Mesdames Dehevels CE1/CE2, Fabien-Desforges CE1/CE2, Vuillemin CM2, Bellony CE2, Schuhler CM1, Beque, CP/CM2

Parents élus suppléants : 4

Mesdames Lepoutre CM2, Joséphine CM2, Ittah CM2, Baccatta CP.

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les prochains votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aient lieu exclusivement par correspondance. Cette décision est approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, elle sera à nouveau applicable à la rentrée prochaine.

4) Vote du règlement intérieur de l'école:

Lecture faite du règlement intérieur avec un ajout « **Il est interdit d'apporter de l'argent à l'école, il en est de même pour les téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques** ». Approbation à l'unanimité.

5) Coopérative scolaire et caisse des écoles :

L'école bénéficie de subventions de la Caisse des écoles.

Pour 2020 l'effectif de référence est de 126 élèves (au 01/01 de l'année).

Dotations :

Crédits Fournitures : 4 788 €

Livres de Prix : 429 €

CD, Livres, logiciels, Documents pour la classe : 2132 €

Fournitures administratives : papier / cartouches 828 €

Pharmacie : 150 €

Transports : 380 € x 5 = 1900 €

Documentation générale (renouvellement de manuel scolaires...) : 600 €

Subventions « musée » versées sur la coopérative scolaire : 1 512 € (12 € par élève)

Subvention annuelle du Conseil Général pour le bon fonctionnement de l'ULIS-école : 1900 €.

Comptes de coopérative :

Pour l'année scolaire 2019-2020, début septembre : 3 749,93

Dépenses : 2 808,81 €

Recettes : 4954,71 € (dons familles, photos, subvention Mairie)

L'école a démarré l'année scolaire 2020-2021 avec un crédit de 5895,83 €

La participation des parents à la coopérative scolaire a rapporté 1 637,00€ (1 935,00€ en 2019-2020). Reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les parents pour leur participation. Les coopératives versées par les parents sont utilisées au niveau de chaque classe. Cette participation est distribuée aux classes au prorata du nombre d'élèves.

Elle aide au fonctionnement de chaque classe et aux sorties scolaires.

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorier : Madame Lansiant

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Bellony se porte volontaire pour la vérification des comptes.

6) Travaux dans l'école :

- Les travaux effectués

. Remise en peinture du bureau de la directrice et du couloir menant à la salle des maîtres

. Dérouleur papier dans la salle des maîtres

. Trois portes ont été remplacées dans le SAS d'entrée et dans la classe de Madame Fanjat

. Remplacement du tableau en liège dans la classe de Madame Fanjat puis installation de l'ancien dans le bureau de la directrice

. Marquage du terrain de foot

. Changement du VPI dans la classe de CM2 (en attente de tableau Velleda)

. Filets des cages de foot remplacés

. Brise vue sur la clôture de la cour retiré suite à une dégradation

. Réparation de la porte des toilettes

- . Mise en place d'une affiche « Alerte attentat » accrochée à la grille qui ne prene pas l'eau
- . Drapeau remis à l'entrée de l'école
- . Remise en état de tous les rideaux de l'école

- Les travaux à prévoir et demande de matériel

- . Chauffage au gymnase (prévoir d'aller au gymnase C3R pendant la période hivernale)
- Monsieur Ménard dit vouloir vraiment trouver une solution avec les enseignants et les parents pour que les enfants puissent bénéficier du gymnase.
- Une réunion de concertation va être programmée à ce sujet.
- . Fuite du toit du Gymnase
 - . Fuite d'eau au niveau de la verrière lors d'orage. Une bâche provisoire a été mise afin de réduire les fuites dans l'attente d'un avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
 - . Une photocopieuse avec option couleur (en cours)
 - . Mettre une autre protection sur le poteau du préau extérieur suite au retrait de la cloison
 - . Changer les protections dans le préau intérieur (le produit commandé ne correspondait pas à la demande)
 - . Marquage du terrain de basket à refaire.
 - . Un tableau en liège dans les armoires d'informations.
- Madame Brunello confirme que des panneaux d'affichages seront mis en place en 2021.
- . Changement des TNI en VPI, des PC comme annoncé dans le « Saint-Rémy ma ville » (courant 2021)
 - . En attente de 7 tablettes (au budget 2021)
 - . Brise vue sur la clôture de la cour à changer suite à une dégradation.
- Monsieur Ménard indique qu'une clôture en brande de bruyère est à l'étude et sera installée rapidement. En effet, suite à l'alerte attentat et aux risques d'incidents malveillants cela devient urgent, trop de visibilité de la cour de récréation depuis le parking.
- . Joints de la fenêtre des toilettes côté garçons à remplacer
 - . Bancs de la cour à changer risque d'échardes pour les enfants (au budget 2021)
 - . Réparation de la sonnette et de l'ouverture automatique de la porte de l'école

7) Informations relatives au projet d'école 2015/2020

Le projet est construit par les enseignants en fonction des points forts observés et des points à améliorer. Nous arrivons à la fin du projet. Cependant avec la crise sanitaire que nous traversons il semble être repoussé. Nous nous appuyons sur l'actuel.

Ces axes s'appuient sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Axes Prioritaires :

- A) Améliorer la compréhension du langage oral ou écrit, renforcer le champ lexical de chaque élève. Améliorer le parcours artistique culturel de l'élève, à travers la mise en œuvre, le contenu ; à travers la découverte des ressources culturelles de proximité.
- B) Développer des aptitudes à vivre ensemble à travers le respect des règles, l'implication des élèves dans la vie de l'école. Donner aux élèves le sens des responsabilités à l'égard de la collectivité et de l'environnement.
- C) Améliorer le parcours scolaire des élèves afin d'assurer la continuité des apprentissages, de l'école maternelle au collège.

Actions envisagées ou déjà réalisées pour l'année 2020 - 2021 :

Axe A :

- Travail autour de la lecture afin d'améliorer le langage oral et le champ lexical.
- Temps de lecture dans chaque classe par des élèves d'une classe.
- Participation de toutes les classes au Salon du Livre (thème : l'histoire).

- Participation au festival de jazz à toute heure
- Animations autour du patrimoine avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : La classe de CM2 et la classe de CM1/CM2 participeront à une animation « Ma commune dans le Parc ». Trois demi-journées d'animation seront proposées dans ce cadre.

La classe de CE2 et la classe du dispositif ULIS participeront 1/2 journée à l'animation « Découvrir les grandes fermes patrimoniales du Parc ».

L'objectif étant de sensibiliser les enfants à ce que représente le projet du Parc naturel régional centré sur la préservation des patrimoines naturel et culturel. Ces prestations sont gratuites.

Nous sommes dans l'attente des dates d'intervention.

- Projet pédagogique en lien avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Le thème : "Devenir un petit ornithologue". Le programme se décline en 5 séances de 2h30, conduites par un animateur nature professionnel de la LPO. Des activités d'exploitations seront proposées à l'enseignantes entre les séances.

Axe B :

- Elections des délégués de classe, les conseils d'enfants afin d'échanger, d'organiser, de réfléchir collectivement dans le but d'améliorer la vie de l'école, le « Vivre ensemble ».
- A travers l'enseignement de l'EMC, les enfants développent des habitudes de vivre ensemble, de respect et de responsabilités au sein de la classe, dans la cour de récréation...
- Organisation de rencontres sportives au niveau de la commune.
- Projet de classe de mer pour les CM1 et CM2 si le budget est validé par la mairie et si la crise sanitaire le permet.

Axe C :

- Poursuite des inclusions liées au dispositif ULIS-école.
- Liaison maternelle, avec l'accueil des GS en CP pour des temps d'échanges, des temps de lecture des CP et CE1 pour les GS, des CM2 de Monsieur Allard pour les PS/MS/GS, des temps jeux avec les CM2 de Madame Temim et les GS.
- Renforcement des liens inter-cycles, à travers les présentations de lecture, d'exposés par les élèves aux différentes classes.
- Concernant, Liaison collège, avec la participation des élèves au cross du collège, la visite de l'établissement, la participation aux conseils Ecole-Collège et les moments d'échanges avec les 6ème pour les CM2, nous n'avons pas nouvelle à ce jour
- Travail avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) autour des élèves à besoins particuliers.

Compte tenu du niveau d'alerte attentat et du protocole sanitaire en vigueur, certains projets sont actuellement suspendus.

8) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates des livrets :

semestre 1 du 01/09/2020 au 15/01/2021

semestre 2 du 16/01/2021 au 05/07/2021

Spectacle de Noël : « Les trois brigands » le mardi 15 décembre à l'espace Jean Racine.
Spectacle offert par la mairie.

Goûter de Noël : prévu le mardi 15 décembre après le spectacle à 15h30 dans le réfectoire.

Photographe : Initialement prévu le 17/11/20 matin et après midi pour les photos (individuelles et groupes) est reporté au mardi 30 mars.

Tournoi de badminton

Cette rencontre est proposée par l'intervenant sport et son stagiaire pour les enfants de cycle 3 avec les écoles Jean Jaurès et Jean Moulin. Elle aura lieu au gymnase C3R en décembre.

Salon du Livre

Le Salon du livre se déroulera le 10 avril 2021.

Pour la jeunesse, ce sera L'Ecole des Loisirs qui sera à l'honneur, avec notamment le livre "Nous notre Histoire" et la présence de ses auteurs : Yvan Pommaux et Christophe Ylla-Somers.

Le thème de cette année est celui de « l'histoire ». Toutes les classes de l'école y participent.

L'invité d'honneur sera Franck Ferrand pour les adultes.

Nos élèves vont pouvoir découvrir les livres de la sélection 2021 et cette année encore être jurés du prix Michel Tournier. Un travail sur ces lectures sera effectué en classe.

Nous ne savons pas encore dans quelles conditions le Salon pourra se tenir mais nous espérons au moins pouvoir assurer les rencontres entre les auteurs et les classes, en présentiel si possible ; cela dépendra des contraintes sanitaires imposées en avril 2021.

Permis Internet :

Comme chaque année la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse est intervenu le jeudi 1er octobre pour sensibiliser les élèves de CM2 sur les dangers d'Internet avec l'opération « Permis Internet » et le Rappel des Lois ». Ils reviendront faire passer le permis aux enfants un peu plus tard dans l'année.

La récré des 4 châteaux :

Le dimanche 14 mars au Domaine Saint Paul.

Projet de classe de mer :

Peut-être du 21 au 25 juin, toujours à Saint Germain sur Ay avec au programme char à voile, grand cerf volant, pêche à pied, découverte du milieu marin.

Projet sortie :

La sortie de la fin d'année scolaire 2019-2020 au Château de Guédelon ayant été annulé, nous avons bénéficié d'un avoir du montant de notre acompte (658,00 euros) valable pendant 18 mois. De ce fait nous envisageons d'effectuer cette sortie aux beaux jours, si la crise sanitaire le permet.

Compte tenu du niveau d'alerte attentat et du protocole sanitaire en vigueur, tous ces projets sont actuellement suspendus et nous espérons que nous pourrons les concrétiser.

9) Actions des représentants des parents d'élèves

Afin de créer du lien entre les familles, les enseignants et les parents, quelques opérations sont envisagées par les parents d'élèves.

Le café à l'accueil du matin n'a pas pu être organisé le vendredi 16 octobre pour cause sanitaire. Nous espérons qu'il pourra avoir lieu les autres vendredis précédant les vacances.

Les parents ont distribué un catalogue de vente en ligne « initiatives fleurs et natures » afin de financer des projets pédagogiques soumis par les enseignants. L'équipe enseignante remercie les parents pour leurs investissements et leurs aides (280 euros de bénéfice).

Madame Bellony, présidente de l'association, rappelle que les représentants des parents d'élèves peuvent aussi assurer un rôle de médiateur dans l'objectif de trouver des solutions, d'éclaircir ou de rétablir des relations entre les familles ou encore entre l'école et les familles.

En effet, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante. Ils peuvent intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particu-

lier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Les représentants des parents d'élèves proposent l'idée de faire venir une troupe de théâtre au sein de l'école, pour Noël dans le cas où les enfants ne pourraient pas se rendre à l'Espace Jean Racine pour assister au spectacle offert par la municipalité. Cette idée est validée par l'ensemble de l'équipe enseignante même sur un autre moment de l'année. En effet, cela permettrait de faire plaisir aux enfants et d'apporter notre aide et notre soutien au milieu du spectacle pendant la période de renforcement des mesures sanitaires. A ce jour, il n'y a aucune contre-indication à faire entrer des intervenants extérieurs dans la mesure où les gestes barrières sont respectés.

10) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales en CP et CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales du 14 au 25 septembre. Les résultats ont été communiqués aux familles. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Domaines évalués : français, mathématiques. Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève.

APC : activités pédagogiques complémentaires

Activités relatives à la maîtrise du langage, de la lecture/compréhension, des mathématiques/résolution de problèmes. Un accord préalable est demandé aux familles.

Les groupes sont constitués d'une quinzaine d'élèves par période et par jour.

Les APC sont effectuées par une partie des enseignants, selon les quotités de service dévolues à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation...

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Centre Médico-Social « IPS »

Le docteur ESQUERRE

3 place de la mairie

78190 TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr

Tel : 01 30 16 17 87

PAP et PPS : pour les enfants souffrant de troubles des apprentissages.

Ils sont établis officiellement à la demande des familles, même si c'est souvent l'équipe pédagogique qui les propose.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Pour les élèves dont les difficultés scolaires durables résultent d'un trouble des apprentissages et nécessitent un aménagement pédagogique, après avis du médecin de l'Éducation Nationale.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarité

Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH.

Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PPRE : Pour des troubles moins importants et sans connotation médicale : le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite) permet d'apporter une aide spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse.

Mesdames Saunier Bazin et Coignac sont des enseignantes spécialisées pour les aide à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G).

Madame Sarniguet est psychologue de l'Education Nationale.

Protection de l'Enfance :

Le champ de la protection de l'enfance est défini dans la loi du 14 mars 2016.

Art 1 : Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention et l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger.

Dans les Yvelines, les missions de la protection de l'enfance relèvent de la compétence :

- De la Direction de l'Enfance Jeunesse avec la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes. (CCIP)
- Des territoires d'Action Départementale.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre par l'ensemble des personnels qui y sont confrontés. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire, les parents sont informés.

En cas d'absentéisme (4 journées $\frac{1}{2}$ non justifiées), elle peut être saisie.

En effet, toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice et justifiées par écrit. Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.

Stage de réussite d'automne du CP au CM2 :

Un stage de réussite a été proposé à certaines familles par les enseignants. Ce stage a eu lieu pendant les vacances d'automne du 19 au 23 octobre afin de répondre aux besoins des élèves, de poursuivre l'accompagnement ou d'agir si des difficultés ont été repérées notamment lors de la passation des évaluations nationales (CP/CE1). Le stage s'est déroulé, malheureusement, en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes pendant cinq jours à l'école Jean Piaget de Chevreuse.

11) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS a été actualisé afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées les années passées.

A ce jour, nous n'avons pas eu de date d'exercice.

Le point sur l'alerte incendie : le mardi 22 septembre 2020

Évacuation en : 2min 18s.

Conditions générales de la sécurité dans l'école : Favorable, les responsables d'étage ont bien vérifié les fermeture des portes. Cependant, c'est à chaque enseignant de penser à fermer fenêtres et portes de leur classe. Les responsables sont là uniquement pour une vérification rapide.

Lors de l'évacuation, le protocole sanitaire doit être laissé de côté. A savoir, l'urgence est de sortir par la porte la plus proche de la cour (on ne passe pas par les toilettes pour se laver les mains).

Quelques précisions :

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir (11h30 et 16h30), les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement sauf s'ils ont rendez-vous ou un accord exceptionnel.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Afin de limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents l'arrivée des élèves est répartie dans le temps comme suit jusqu'à nouvel ordre :

8h20 à 8h25 = pour les élèves de CE1 et CE2

8h25 à 8h30 = pour les élèves de CP

8h30 à 8h35 = pour les élèves de CM1 et CM2

Dans l'intérêt de tous, nous remercions par avance, enfants et parents de bien vouloir **se conformer à ces horaires précis**.

Aucun retard ne sera toléré.

Hommage à Monsieur Samuel Paty

Lundi 2 novembre, un hommage a été rendu à Samuel Paty dans toutes les classes suivi d'une minute de silence. Madame la sous-préfète de Rambouillet, Mme Géronimi Hélène, accompagnée de deux adjoints au Maire Madame Brunello et Monsieur Vernisse, la police municipale et la gendarmerie s'est rendue à l'école afin de marquer la présence de l'état pour cet hommage national au professeur Samuel Paty et échanger avec les enfants sur ce sujet.

Les représentants des parents d'élèves auraient aimé être associés à cet hommage afin d'affirmer eux aussi leur soutien et leur émotion.

12) Calendrier des conseils d'école

Les prochains conseils d'école se dérouleront le mardi 9 mars 2021 et le mardi 15 juin 2021 à 18h30.

Signature de la directrice

Ecole Élémentaire J. LIAUZON
15, Rue des Bosquets
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
TÉL. 01 30 52 95 95



Signature du secrétaire

